Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260825-D023_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Adhésion CAUE 2026

Date de convocation :

19/08/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

09

Nombre de votants :

09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 AOUT 2026

N°D023/2026

Le 25 aout deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

Mme Mary COXALL PHILIPPE, M. Mickaël KERNEIS, M. Roger LARS, Mme Christine LASTENNET, M. Joseph LE MEROUR, Mme Fanchon LE MONZE, Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN, M. Jean-Paul RIVASSEAU, Mme Geneviève TANGUY

Membre absent et excusé :

M. Jean Michel LEZENVEN

Le Président propose aux membres du bureau communautaire d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Finistère pour l'année 2026. En tant que membre de l'association, la Communauté de Communes bénéficiera de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de l'adhésion est fixé à 500 € pour les communautés de communes de moins de 50 000 habitants.

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Finistère pour l'année 2026,
- Acceptent de payer la cotisation fixée à 500 €,
- Disent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget Administration Générale.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime